

PRAIRIE – REGLEMENT PARTICULIER 2019



N° d'épreuve FFM	362
Club	C2762 - HORIZONS ENDURO
Date	DIMANCHE 30 JUIN 2019
Lieu	SAINTE COLOMBE SUR L'HERS (11)
Organisateur technique	M GALLIOT MATHIEU
Email	horizons.enduro@hotmail.fr
Téléphone	06 70 46 01 24

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au règlement 2019 de la Commission Motocross de la LMOC, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 OFFICIELS

FONCTION	OFFICIEL	DESIGNE PAR
Directeur de course	158338 - M ASSALIT JEAN-LOUIS	<input checked="" type="checkbox"/> LMOC <input type="checkbox"/> FFM <input type="checkbox"/> Club
Arbitre	118448 - Mme VIGNY STEPHANIE	<input checked="" type="checkbox"/> LMOC <input type="checkbox"/> FFM <input type="checkbox"/> Club
Commissaire technique responsable	022247 - M SERVANT MICHEL	<input checked="" type="checkbox"/> LMOC <input type="checkbox"/> FFM <input type="checkbox"/> Club
Commissaire technique	026832 - M BOUTONNET ELIAN	<input checked="" type="checkbox"/> LMOC <input type="checkbox"/> FFM <input type="checkbox"/> Club
Responsable du chronométrage	125380 - Mme MARTINS REGINE	<input checked="" type="checkbox"/> LMOC <input type="checkbox"/> FFM <input type="checkbox"/> Club
Chronométréur	317458 - Mme BOUCHARRECHAS VALERIE	<input checked="" type="checkbox"/> LMOC <input type="checkbox"/> FFM <input type="checkbox"/> Club
Responsable des transpondeurs	310414 - Mme CASTAN ANNIE	<input checked="" type="checkbox"/> LMOC <input type="checkbox"/> FFM <input type="checkbox"/> Club
Responsable des transpondeurs	158338 - M ASSALIT JEAN-LOUIS	<input checked="" type="checkbox"/> LMOC <input type="checkbox"/> FFM <input type="checkbox"/> Club

ARTICLE 3 CATEGORIES & ENGAGEMENTS

Inscriptions :

<https://ffm.engage-sports.com/>

Tarifs Motocross :

42€ (32€ en 65cc et 50cc)

Tarifs Prairie :

45€ (34€ en 65cc et 50cc)

Majoration de 20€ à partir de J-15. La location du transpondeur (5€ en Championnat et 7€ hors Championnat) est incluse. Ne pas oublier de prévoir un chèque de caution de 200€.

CATEGORIE	DESCRIPTION
Championnat Occitanie Prairie +125cc	Age ----- 15 ans mini (NJ3C / NCO / LUE / INTER) Cylindrée --- 144cc mini
Championnat Occitanie Prairie 125cc 2T	Age ----- 13 ans mini (NJ3C / NCO / LUE / INTER) Cylindrée --- 125cc 2T
Championnat Occitanie Prairie 85cc (-12 ans & +12 ans)	Age ----- de 9 à 15 ans (NJ / NCO / LUE / INTER) Cylindrée --- 85cc
Championnat Occitanie Prairie 65cc / 50cc	Age ----- de 7 à 12 ans (NJ) Cylindrée --- 65cc maxi
Hors LMOC et LJ Hors Championnat	Age ----- 13 ans mini (licenciés NJ3C, NCO, LUE, INTER hors LMOC / LJ) Cylindrée --- A partir de 125cc (-15 ans : 125cc 2T ou 150cc 4T)



PRAIRIE – REGLEMENT PARTICULIER 2019

ARTICLE 4 CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : NON OUI (70€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 110€ pour deux jours de course et plus)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75€. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75€. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION

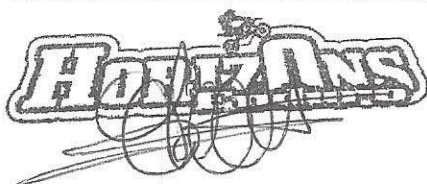
Responsable médical	DOCTEUR CROESI ALAIN		
Nombre de secouristes (hors ambulanciers)	3	Nombre d'ambulances	1 VLHR
Hôpital le plus proche	LAVELANET (09)	Temps de trajet (en min)	16 min

ARTICLE 7 LE SITE DE PRATIQUE

ACCES				CARACTERISTIQUES		
Nom du site	Campcaïrole			Longueur du circuit	1 650 m	
Adresse	11230 SAINTE COLOMBE SUR L'HERS			Largeur mini de la piste	8 m	
CAPACITES				Largeur de la grille	40 m	
Moto	En essais	42	En manche	35	Longueur de la ligne droite de départ	60 m
Quad / Sidecar	En essais	NC	En manche	NC	Nombre de commissaires de piste	8 OCP

Rappel : l'attestation d'assurance en responsabilité civile organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement. En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

Visa du Moto-Club Date : 24 mai 2019	Visa de la Ligue Date : Pe 27/05/2019	Visa de la FFM Date : 03/06/2019 Numéro : 19/0592
--	---	--



pe/ Guy ABADEE



PRAIRIE – REGLEMENT PARTICULIER 2019



HORAIRES

COURSE SUR PRAIRIE ST COLOMBE SUR L'HERS 30/06/2019

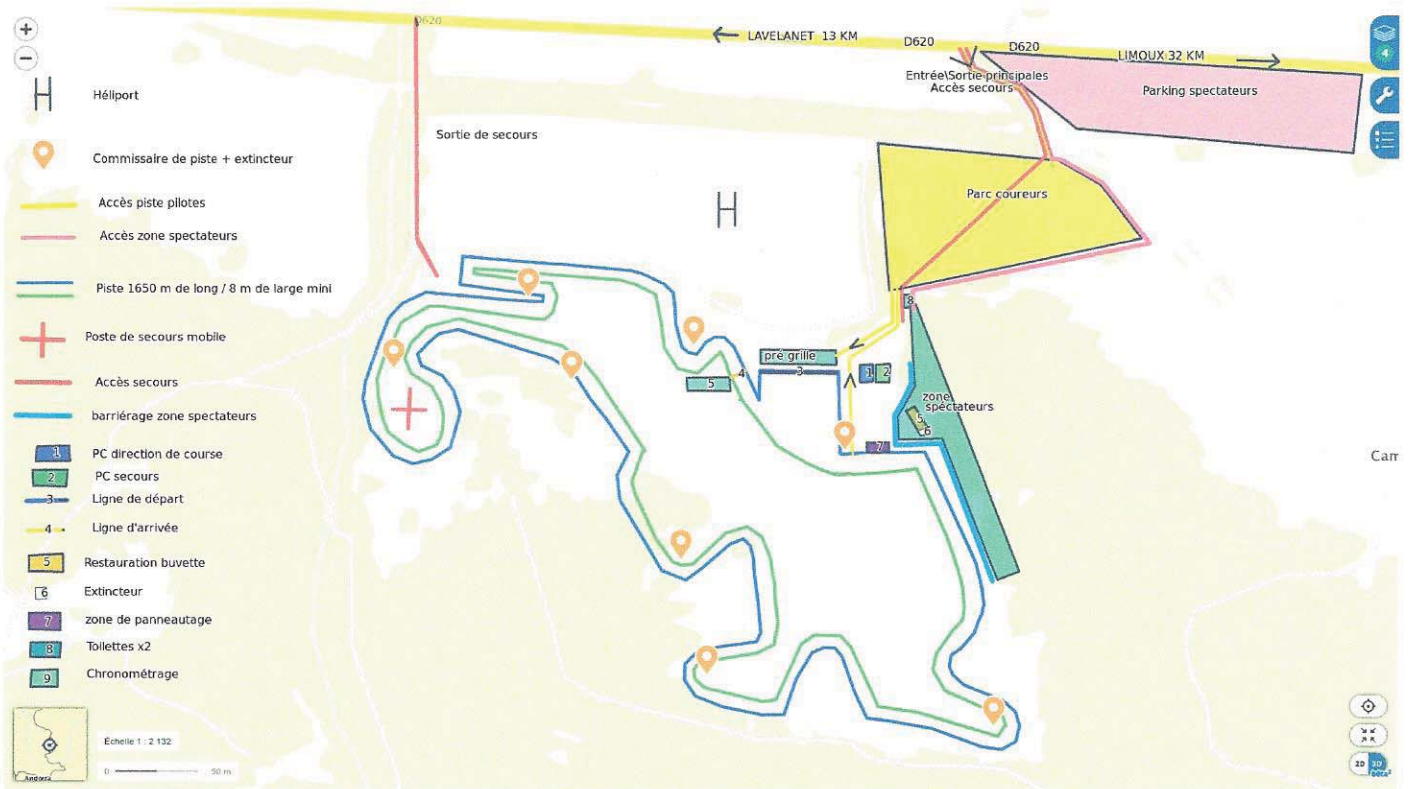
Les contrôles administratifs et les contrôles techniques se dérouleront le samedi 29 juin de 17h00 à 19H00 et le dimanche 30 juin de 7H00 à 8H00

	HORAIRES	DETAIL	CATEGORIES
1	8H15 à 8H30	5 MIN TEST DEPART +10 MIN ESSAI LIBRE	OPEN 1
2	8H35 à 8H50	5 MIN TEST DEPART +10 MIN ESSAI LIBRE	OPEN 2
3	8h55 à 9h10	5 MIN TEST DEPART +10 MIN ESSAI LIBRE	125cc
4	9H15 à 9H30	5 MIN TEST DEPART +10 MIN ESSAI LIBRE	85CC
5	9H35 à 09H50	5 MIN TEST DEPART +10 MIN ESSAI LIBRE	50/65CC
6	9H55 à 10H10	5 MIN ESSAI LIBRE+ 10 MIN ESSAI CHRONO	LAJ
PAUSE 15 MIN			
8	10H25 à 10H40	15 MIN ESSAI CHRONO	OPEN 1
9	10H45 à 11H00	15 MIN ESSAI CHRONO	OPEN 2
10	11H05 à 11H20	15 MIN ESSAI CHRONO	125cc
11	11H25 à 11H40	15 MIN ESSAI CHRONO	85CC
12	11H45 à 12H00	15 MIN ESSAI CHRONO	50/65CC
13	12H05 à 12H15	MANCHE 1 : 8 MIN + 1 TOUR	LAJ
PAUSE REPAS 1H30			
14	13H45 à 13H55	MANCHE 1 : 8 MIN + 1 TOUR	50/65cc
15	14H00 à 14H10	MANCHE 1: 8 MIN + 1 TOUR	85cc
16	14H15 à 14H25	MANCHE 1: 8 MIN + 1 TOUR	125cc
17	14H30 à 14H40	MANCHE 1: 8 MIN + 1 TOUR	OPEN B
18	14H45 à 14H55	MANCHE 1: 8 MIN + 1 TOUR	OPEN A
19	15H00 à 15H10	MANCHE 2: 8 MIN + 1 TOUR	LAJ
PAUSE 10 MIN			
20	15H20 à 15H30	MANCHE 2: 8 MIN + 1 TOUR	50/65cc
21	15H35 à 15H45	MANCHE 2 : 8 MIN + 1 TOUR	85cc
22	15H50 à 16H00	MANCHE 2 : 8 MIN + 1 TOUR	125cc
23	16H05 à 16H15	MANCHE 2 : 8 MIN + 1 TOUR	OPEN B
24	16H20 à 16H30	MANCHE 2 : 8 MIN + 1 TOUR	OPEN A
25	16H35 à 16H45	MANCHE 3 : 8 MIN + 1 TOUR	LAJ
PAUSE 10 MIN			
26	16H55 à 17H05	MANCHE 3 : 8 MIN + 1 TOUR	50/65cc
27	17H10 à 17h20	MANCHE 3 : 8 MIN + 1 TOUR	85cc
28	17H25 à 17h35	MANCHE 3 : 8 MIN + 1 TOUR	125cc
29	17H40 à 17H50	MANCHE 3 : 8 MIN + 1 TOUR	OPEN B
30	17H55 à 18H05	MANCHE 3 : 8 MIN + 1 TOUR	OPEN A
	18h35	REMISE DES PRIX	



PRAIRIE – REGLEMENT PARTICULIER 2019

PLAN DU CIRCUIT



PRAIRIE – REGLEMENT PARTICULIER 2019

ATTESTATION D'ASSURANCE



**ATTESTATION RESPONSABILITE CIVILE
ORGANISATEUR D'ACTIVITE SPORTIVE DE LOISIR OU DE COMPETITION
AVEC VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR**
(Articles A 331-17 et A 331-18 du code du sport)

La SAS ASSURANCES LESTIENNE BP 34 – 51873 REIMS CEDEX

Atteste par la présente que

HORIZONS ENDURO
Mairie - 12 Bd de la Magdeleine
31220 MARTRES TOLOSANE

A souscrit, en application des dispositions législatives et réglementaires du code du sport, une police d'assurances B1921XA0000805-RCQ422 auprès de la compagnie TOKIO MARINE KILN INSURANCE LIMITED, garantissant sa responsabilité civile pour son activité ou son organisation avec véhicules terrestres à moteur suivante, « **Course sur prairie de Sainte Colombe** » se déroulant du 30/06/2019 à 7h00 au 30/06/2019 à 20h00.

Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance établi pour couvrir les risques prévus à l'article R331-30 du code du sport, de la responsabilité civile pour les concentrations, manifestations, ou activités avec véhicules terrestres à moteur.

Conformément à l'article A331-32 du code du sport, la garantie est accordée par sinistre jusqu'à concurrence de :

- 10.000.000 € pour les dommages corporels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 1.500.000 € pour les dommages matériels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 500.000 € pour les dommages immatériels consécutifs.
- 50.000 € pour les dommages immatériels non consécutifs.
- Défense et recours inclus.

Les garanties du contrat sont conformes aux exigences de l'article D321-4 du code du sport.

Exclusion : Dommages aux véhicules utilisés.

La présente attestation ne peut engager les sociétés ASSURANCES LESTIENNE, IRIS, et TOKIO MARINE KILN INSURANCE LIMITED en dehors des conditions générales et particulières, et des limites de validité du contrat auquel elle se réfère.

Fait pour servir et valoir ce que de droit à REIMS le 19/02/2019

Signature du courtier

Signature de la compagnie d'assurance

SAS ASSURANCES LESTIENNE
BP 34
51873 REIMS CEDEX
Tél : 03 26 38 00 42
RCS Reims 529 120 842
Email : assurances@lestienne.fr

Date
2019.02.21
09:32:56 Z

SAS ASSURANCES LESTIENNE - BP 34 - 51873 REIMS CEDEX - RCS REIMS 529 120 842 (2010 B 981). STRE 529 120 842 00016 - code APE 6622Z - immatriculées à l'ORIAS N° 13007888 - www.orias.fr - garantie financière et responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L512-6 et L512-7 du code des assurances. Exerce sous le contrôle de l'ACPR, 61, rue de La Harpe 75009, dans le cadre des dispositions de l'article L520-1 (1), 1° b

